

## Pourquoi installer des panneaux solaires ?

**Installer du photovoltaïque (PV) est une manière utile d'utiliser votre toiture pour produire de l'électricité sans émettre de CO<sub>2</sub> tout en contribuant à réduire les importations régionales d'électricité. En outre, c'est une opération rentable pour vous.**

L'électricité produite par vos panneaux solaires n'émet pas de CO<sub>2</sub> car ils utilisent directement le soleil. En se substituant aux productions des centrales électriques aux énergies fossiles, votre production électrique réduit les émissions de gaz à effet de serre<sup>1</sup>.

Une partie de votre consommation électrique est directement satisfaite par la production de votre installation solaire et le surplus de production est injecté dans le réseau électrique. Outre l'impact positif sur le climat, l'effet nombre du parc photovoltaïque<sup>2</sup> diminue significativement les quantités d'électricité importée et renforce ainsi l'autonomie énergétique de la Région bruxelloise.

On parle de taux d'autoproduction pour exprimer la part de votre consommation d'électricité qui est alimentée par votre production solaire. Ce taux est influencé par la correspondance entre le profil de consommation électrique et le profil de production solaire. Sur base annuelle, les retours de terrain auprès des ménages prosumers bruxellois observent des taux d'autoproduction de l'ordre de 30% pour une situation standard. Il peut être supérieur si le profil de consommation électrique du ménage est davantage en journée, si le ménage est très économe la nuit, si l'installation photovoltaïque produit beaucoup plus que la consommation annuelle ou encore, par exemple, si la production d'eau chaude est faite avec de l'électricité et qu'elle est programmée selon l'ensoleillement.

S'équiper d'une installation photovoltaïque est financièrement intéressant.<sup>3</sup> L'investissement photovoltaïque est remboursé progressivement par les bénéfices de son fonctionnement. Il génère trois revenus : l'économie sur la facture d'électricité, la vente de l'électricité injectée dans le réseau et la vente de certificats verts (CV). Le niveau de rentabilité dépend de votre investissement de départ, de la qualité de l'exposition au soleil et de votre profil de consommation. Généralement, votre investissement solaire est remboursé en moins de 7 ans et sur sa durée de vie (25 ans), il génère un rendement financier de l'ordre de 6% tout en faisant une action concrète pour le climat.

Vous trouverez toutes les informations pratiques sur la conception et la mise en œuvre d'une installation solaire photovoltaïque sur le site de Bruxelles Environnement. <http://www.environnement.brussels/thematiques/energie/lenergie-verte/le-solaire-photovoltaique>

<sup>1</sup> La production et l'acheminement des panneaux solaires sur votre toit nécessite une dépense d'énergie et implique une émission de CO<sub>2</sub> (dette énergétique et dette CO<sub>2</sub>). Ces dettes sont compensées plus de 8 fois par la production électrique des panneaux en Belgique.

Source : <http://www.renouvelle.be/fr/technologies/le-photovoltaique-a-deja-rembourse-sa-dette-energetique>

<sup>2</sup> Fin décembre 2018, la Région Bruxelloise compte 4 200 installations solaires photovoltaïques pour une puissance totale de 83 MW. La production annuelle diminue les importations de 68 000 000 kWh. Source : <http://www.apere.org/fr/observatoire-photovoltaique>

<sup>3</sup> Cfr FAQ Rentabilité pour une installation photovoltaïque moyenne en RBC